



## **LEGALISATION DE SIGNATURE**

### **PIECES A FOURNIR :**

- Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) justifiant du domicile sur la commune.
- La ou les pièces d'identités des requérants.
  
- Les personnes doivent se présenter elles-mêmes avec le document complet sur lequel la ou les signatures doivent être légalisées.
- Les documents doivent impérativement être signés en mairie en présence de l'agent.
- Tout document qui sera signé par avance ne sera pas légalisé.